

Quels avocats sont intervenus dans l'opération de prêt avec option d'achat de Mbappé ?

Rédaction droitdu sport.com | Réseau, Football professionnel | Article

Le 31 août 2017, le jeune international français *Kylian MBAPPÉ* a officiellement quitté l'*AS Monaco* pour s'engager avec le *Paris Saint-Germain*. L'attaquant français est dans un premier temps prêté, avec une option d'achat qui sera levée et portera le transfert à 180 millions d'euros !

Pour la réalisation de cette opération, l'ensemble des parties prenantes (clubs et joueur) ont fait appel à leurs conseils :

- l'*AS Monaco* était conseillé par le Cabinet *Moyersoen avocats* (Patricia Moyersoen et Nicolas Bône) ;
- le *Paris Saint-Germain* était conseillé par le cabinet *Nataf Fajgenbaum & Associés* (Marie-Hélène Cohen-Guilleminet et Jacques Nataf, associés, Etienne Rizk et Simon Darricau, avocats) et en interne par Gregory Durand ;
- *Kylian Mbappé* était conseillé par le cabinet *Verheyden & Cognard* (Delphine Verheyden).

Mots clés

Contrat de prêt Prêts de sportifs Avocat